



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Rapports avec les administrés

Question écrite n° 10

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre de la fonction publique et des réformes administratives sur la situation des administrés lorsqu'ils sont concernés par un ordre de reversement d'une somme indue perçue, et ce, suite à une erreur des services de l'administration. Les intéressés peuvent, de bonne foi, ne pas s'être rendu compte de ce trop-perçu. Lorsque ces sommes sont réclamées, il ne semble pas toujours facile d'obtenir des services en cause une remise gracieuse de tout ou partie de la somme ou un échéancier de remboursement compatible avec les ressources du requérant. Il lui demande en conséquence son sentiment sur ce problème, sachant bien sûr qu'il y a lieu de veiller à l'utilisation des deniers publics mais attirant également son attention sur les difficultés auxquelles les intéressés doivent faire face lorsque leur toute bonne foi ne peut être mise en cause.

Texte de la réponse

Reponse. - Le remboursement à l'administration des sommes qui auraient pu être trop perçues par des administrés de bonne foi est susceptible d'entraîner pour ceux-ci des difficultés que ne sous-estime pas le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Il est donc nécessaire que l'administration examine avec soin ces problèmes toutes les fois qu'ils se posent. Deux catégories d'intérêts doivent en effet être conciliés : ceux de l'administration qui a, d'une part, versé des sommes indues et ceux du particulier qui, d'autre part, les a encaissées de bonne foi. L'intéressé peut, dans ce cas, former un recours gracieux devant l'administration en cause. Celle-ci pourra, le cas échéant, lui accorder des conditions appropriées de règlement emportant l'agrément des parties en cause. Les nombreux exemples cités par le médiateur dans son rapport annuel montrent bien que les administrations peuvent être amenées à trouver des solutions équitables lors de litiges avec les administrés.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2125